


CONSTANTIN ASSOCIES

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 831 300 euros

Siège social : 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE

642 010 045 RCS NANTERRE



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 17 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le dix-sept novembre, le Conseil d'Administration s'est réuni, au siège social de la Société, à l'issue de l'Assemblée Générale, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président du Conseil d'Administration,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

SONT PRESENTS

Monsieur Jean-Pierre VERCAMER, Administrateur,
Monsieur Frédéric MOULIN, Administrateur,
Monsieur Alain PONS, Administrateur,
Monsieur José-Luis GARCIA, Administrateur.

Les membres du Conseil désignent Monsieur José-Luis GARCIA en qualité de Président de Séance.

Le Président de Séance constate que tous les Administrateurs sont présents et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président de Séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président de Séance rappelle au Conseil que suite aux décisions actées par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2011 et par l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, il convient de procéder à la nomination du nouveau Président du Conseil d'Administration.

Ensuite, le Président de séance propose sa candidature en qualité de Président du Conseil d'Administration et ce pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.





Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, Monsieur José-Luis GARCIA ne prenant pas part au vote, de nommer Monsieur José-Luis GARCIA en qualité de Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2014, étant souligné que Monsieur José-Luis GARCIA ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur José-Luis GARCIA déclare accepter ces fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les Statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

Pour autant que de besoin, le Conseil d'Administration confirme dans leurs fonctions Messieurs Jean-Paul SEURET et Thierry BENOIT, respectivement nommés en qualité de Directeur Général et de Directeur Général Délégué lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 2010, et rappelle que leurs mandats arriveront également à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2014.

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Le Président de séance délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

